

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.37.58.

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

OBJET : LOGIREM SA d'HLM : aménagement des espaces extérieurs de la résidence "La Treille" à La Ciotat - 1ère tranche.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la politique de la ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur des projets d'investissement présentés dans le cadre de la politique de la ville, la SA d'HLM LOGIREM, domiciliée 111 boulevard National BP 60204, 13302 Marseille Cedex 3, sollicite une subvention départementale de 40 000 € pour la première tranche des travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence "La Treille" à La Ciotat.

Vous trouverez en annexe I au rapport la présentation du détail du projet et le plan de financement des travaux qui seront engagés par la société, pour un coût prévisionnel TTC de 151 060 €

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de donner votre accord à l'octroi à la SA d'HLM LOGIREM d'une subvention de 40 000 €, destinée à accompagner la première tranche des travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence "La Treille" située avenue Guillaume Dulac à La Ciotat, pour un coût prévisionnel TTC de 151 060 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL